



LA DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT VOUS INFORME

Rappel des dispositifs d'extension des terrasses et du protocole sanitaire

Depuis le 19 mai, les terrasses des restaurants, cafés et bars accueillent à nouveau du public. Afin de continuer à soutenir les commerçants dans leur reprise d'activité, la Ville de Lyon s'est engagée à leurs côtés à travers plusieurs mesures :

- Les extensions de terrasses seront autorisées pour l'année 2021. Les surfaces ajoutées dans le cadre de ces extensions ne seront pas facturées.
- Les commerçants ayant eu droit à une extension durant la période de déconfinement 2020 pourront étendre leur terrasse sur le même périmètre sauf avis contraire de la Ville. Les autres commerçants devront faire une demande auprès de la Ville.
- Si le commerçant possède déjà une terrasse, l'extension peut atteindre +50% de surface au maximum. Elle devra se faire dans le respect des cheminements piétons, des voies d'accès pompier et de la tranquillité du voisinage. Il sera possible de s'installer devant un commerce voisin à condition d'avoir un accord écrit de sa part pour 2021.
- Les obligations habituelles (contrôle des nuisances sonores, horaires de fermeture, mobilier, interdiction de service hors assises) sont maintenues.

Tous les détails sont consignés dans la charte des terrasses que vous pouvez consulter sur [Lyon.fr](https://www.lyon.fr).

Jusqu'au 9 juin (prochaine étape du déconfinement), les règles sanitaires suivantes doivent impérativement être respectées :

- Les terrasses ne peuvent ouvrir qu'à 50 % de leur capacité d'accueil ;
 - Elles ne peuvent accueillir que 6 personnes par table ;
 - La consommation debout n'est pas autorisée ;
 - Les clients doivent obligatoirement porter un masque pour leurs déplacements en terrasse et à l'intérieur du commerce ;
 - Du gel hydro-alcoolique doit être mis à disposition de la clientèle ;
 - Tout mode de paiement sans contact est privilégié. Le paiement devra obligatoirement se faire à la table des consommateurs afin d'éviter tout déplacement ;
 - Le couvre-feu est fixé à 21 h.
-

Webinaire « Emploi »

Camille AUGÉY, Adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'Emploi et à l'Economie Durable organise un Webinaire : « **Emploi : quels outils, ressources, aides mobilisables pour accompagner la reprise d'activité** » avec la participation de Pôle Emploi et de la Maison Métropolitaine pour l'Insertion par l'Emploi le **lundi 7 juin de 18h à 19h15** en visioconférence.

Inscription : [INSCRIPTION](#) - (si le lien ci-dessus ne fonctionne pas vous pouvez recopier cette adresse dans votre navigateur : <https://framaforms.org/webinaire-3-emploi-1620131958>)



Dispositif IOD (Intervention sur les Offres et les Demandes)

La maison Lyon pour l'emploi regroupe les services de l'association ALLIES-PLIE de Lyon et de la Mission Locale de Lyon. ALLIES est une association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale. Elle porte l'action IOD (Intervention sur les Offres et les Demandes) qui consiste à mettre en lien les personnes en recherche d'un emploi durable avec un réseau d'entreprises partenaires.

La méthode IOD est une méthode de médiation active visant à la fois les candidats à l'emploi et les employeurs, en prenant en compte leurs besoins respectifs et en stimulant des ajustements dans l'intérêt des deux parties au contrat de travail :

- Recrutement sans CV
- Mise en relation sur le poste de travail en présence du conseiller référent IOD
- Suivi post embauche sur les 6 premiers mois du contrat

Contacts et permanences IOD :

- Une équipe de 4 chargés de mission emploi :
 - Elodie RAISS : elodie.raiss@mdef-lyon.fr – 07 82 84 12 94
 - Dorelia NGOMBA : dorelia.ngomba@mdef-lyon.fr – 07 82 84 12 94
 - Monica MAGGIO : monica.maggio@mdef-lyon.fr – 07 68 38 35 40
 - Aurore BONNIN : aurore.bonnin@mdef-lyon.fr – 07 68 35 85 93
- Une coordinatrice :
 - Anna CROZ : anna.croz@mdef-lyon.fr – 07 66 78 87 95

Plus d'infos sur le [dispositif](#).

La Coopérative Jeunesse de Service



La Coopérative Jeunesse de Service se lance pour la 5^{ème} année consécutive dans le 8^{ème} arrondissement. Elle propose à une douzaine de jeunes de 16 à 18 ans de créer leur entreprise éphémère en juillet et août.

Animée par la coopérative d'activité Escale création, la CJS associe plusieurs acteurs : institutions, bailleurs, associations et entreprises qui s'impliquent à différents niveaux pour ce projet d'éducation à l'entrepreneuriat.

Encadrés par un animateur, les jeunes entrepreneurs découvrent par la pratique comment gérer une entreprise : construction d'une offre de services, élaboration d'une stratégie marketing, prospection, devis, suivi clientèle. Une expérience collective qui leur permet d'acquérir de nouvelles compétences et de se rémunérer à partir des bénéfices de leur travail.

Associations et entreprises, comment soutenir ce projet ?

Un premier niveau de soutien consiste à commander à la CJS une prestation cet été : petits travaux (nettoyage, désencombrement, mise en rayon), administratif (archivage, mise sous pli, informatique)... et bien d'autres encore !

Par ailleurs, il est possible de proposer un mécénat de compétences ou de répondre à une demande de prêt de matériel ; ou encore s'investir au sein du comité local auprès des collectivités et des bailleurs afin de mettre en œuvre les conditions de réussite du projet et d'assurer son suivi.

Contact : cjs@escalecreation.fr - 04 78 70 14 69

Dispositifs d'accompagnement pour la transition écologique

➤ Tremplin pour la transition écologique des PME

Financer vos projets de transition écologique avec les aides financières du guichet «Tremplin pour la transition écologique des PME».

Sont éligibles :

- Toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...). Cette aide ne concerne pas les auto-entrepreneurs.

Retrouvez toutes les informations utiles sur la [plateforme Agir](#).

L'équipe de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat

reste à votre disposition pour tout complément d'information.